

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 02420 Numéro SIREN : 512 667 114 Nom ou dénomination : A.R.T.S.
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2021 sous le numéro de dépôt B2021/045453

Alfred Conlone
Pro Legerone

Comptes annuels

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Liasse fiscale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2021

Exercice ouvert le	01/01/2020	et clos le	31/12/2020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SARL A.R.T.S.			
SIRET	5 1 2 6 6 7 1 1 4 0 0 0 2 3		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
35 avenue De Champlevert ZI DU RECOU 69520 GRIGNY			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	

B ACTIVITE

Activités exercées	Transports routiers de fret de proximité	SIRET	
--------------------	--	-------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 31%		Bénéfice imposable à 28%	10 162	Déficit	0
		Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			
2 Plus-values							
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 15 %		PV exonérées art. 238quindecies	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A			
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	
Sociétés d'investissements immobiliers cotés		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W							

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

- Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case ☐
- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ☐

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité	
Nom et coordonnées	ECF	Viseur conventionné	Visa : CGA
- du prestataire (ECF):			
- du comptable : SAS COGELYS			
147 GDE RUE ST CLAIR 69300 CALUIRE ET CUIRE			
- du conseil :			Tél : 04 37 40 09 27
- du CGA ou du viseur conventionné :			Tél :
- N° d'agrément :			Tél :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2021

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	40 000	Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		(c)				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)				
Montant des distributions		(e)				
autres que celles visées en (a),		(f)				
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		(g)				
		(h)				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		(i)	40 000			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)	40 000			

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1 Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-I à 6 ann. III au CGI) : - SARL – tous les associés ; - SCA – associés gérants ; - SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8
REGGAD EZZEDINE	50	2020	36 646				
69005 LYON							

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLt de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A.R.T.S. Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 35 avenue De Champevert 69520 GRIGNY Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 1 2 6 6 7 1 1 4 0 0 0 2 3 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31/12/2020		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	40 726	15 674
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		42 881
TOTAL (II)		BJ	BK	40 726	58 555	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		471 218
		Autres créances (3)	BZ	CA		33 627
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG		182 664	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		49 041	
	TOTAL (III)	CJ	CK		736 551	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	40 726	795 107	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

Désignation de l'entreprise		SARL A.R.T.S.		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000)			DA	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	500
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	191 077
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	21 182
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	217 760
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	200 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	152 084
	Dettes fiscales et sociales			DY	225 262
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	577 346	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	795 107	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A. R. T. S.										Néant ☐ *	
				Exercice N							
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	1 683	FB		FC	1 683			
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF				
			FG	1 683 175	FH		FI	1 683 175			
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	1 684 858	FK		FL	1 684 858			
	Production stockée*						FM				
	Production immobilisée*						FN				
	Subventions d'exploitation						FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	15 687			
	Autres produits (1) (11)						FQ	12 563			
			Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 713 108	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	1 884			
	Variation de stock (marchandises)*						FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	1 160 153			
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	29 094			
	Salaires et traitements*						FY	398 485			
	Charges sociales (10)						FZ	56 627			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	5 680			
			- dotations aux provisions*				GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC					
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD						
	Autres charges (12)						GE	41			
			Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 651 967	
		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	61 140		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
			Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR				
	Différences négatives de change						GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
			Total des charges financières (VI)						GU		
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV			
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	61 140		

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous

☒

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature

☒

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue	biens			
	services			
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation	12 559			12 559
TOTAL	12 559			12 559
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Désignation de l'entreprise <u>SARL A.R.T.S.</u>										Néant ☐ *	
Exercice N											
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	833
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	833
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	31 219
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	1 008
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	32 228
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(31 395)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	8 563
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 713 941
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 692 758
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	21 182
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières								HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG	12 559
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *								HP	195 147
		- Crédit-bail immobilier								HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD	
	(9)	Dont transferts de charges								A1	15 687
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5									
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatatives	A6	obligatoires				A9		
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				A8		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N	
									Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités sur marchés								24 326			
Pénalités, amendes fiscales et pénales								6 893			
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés								1 008			
Produits des cessions d'éléments d'actif									833		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N		
									Charges antérieures	Produits antérieurs	
Autres produits d'exploitation									12 559		

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

☒

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	24 326
Pénalités, amendes fiscales et pénales	6 893
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	1 008
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	32 228
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	833
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	833

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SARL A.R.T.S.**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations		
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	3 331	KW		KX	
		Matériel de transport*			KY	40 956	KZ		LA	9 960
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	5 297	LC		LD	2 199
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM	
	TOTAL III				LN	49 584	LO		LP	12 159
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T
Autres participations				8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières				1T	15 600	1U		1V	27 281	
TOTAL IV				LQ	15 600	LR		LS	27 281	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	65 184	ØH		ØJ	39 441	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4		
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	3 331	MO	
		Matériel de transport	IV		MP	5 343	MQ	45 573	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	7 496	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IV		NG	5 343	NH	56 400	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ		
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	42 881	2G		
TOTAL IV		I3		NJ		NK	42 881	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	5 343	ØL	99 282	ØM		

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Frais d'établissement annulés :

Titres de participation évalués par mise en équivalence : augmentation de l'écart d'équivalence

diminution de l'écart d'équivalence

Montant des titres exclus du régime des plus-values : valeur comptable

prix de vente

CHANGEMENT DE METHODE

Désignation		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice A	Correction + B	Correction - C	Total A + B - C
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	3 331		3 331
		Matériel de transport *	40 956		40 956
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 297		5 297
		Emballages récupérables et divers *			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL III		49 584		49 584
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		15 600		15 600
	TOTAL IV		15 600		15 600
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		65 184			65 184

Exercice N clos le : 31/12/2020

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL A. R. T. S.

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice [[col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4)	
			Montant des suppléments d’amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... —
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL A.R.T.S.Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	795	QE	333	QF		QG	1 128
	Matériel de transport	QH	35 783	QI	3 747	QJ	4 334	QK	35 196
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 802	QM	1 599	QN		QO	4 401
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	39 381	QV	5 680	QW	4 334	QX	40 726
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	39 381	ØP	5 680	ØQ	4 334	ØR	40 726

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY		Total général non ventilé (NW-NY)			NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8
Primes de remboursement des obligations			SP		SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Amortissements sur frais d'établissement annulés

Amortissements sur immobilisations transférées en stocks

CHANGEMENT DE METHODE

		au début de l'exercice	Correction +	Correction -	Total
		A	B	C	A + B - C
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I			
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II			
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	795			795
	Matériel de transport	35 783			35 783
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 802			2 802
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL III		39 381			39 381
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		39 381			39 381
Frais d'émission d'emprunt à étaler					

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL A.R.T.S.Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
Provisions pour dépréciation	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES

[illegible]

PROVISIONS POUR IMPÔTS	
------------------------	--

[illegible]

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
---	--

[illegible]

PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
--	--

[illegible]

AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION	
--	--

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

CHANGEMENT DE METHODE

Nature des provisions	au début de l'exercice A	Correction + B	Correction - C	Total A + B - C
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers & pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *				
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II				
Provisions pour dépréciation				
sur immobilisations	- incorporelles			
	- corporelles			
	- titres mis en équivalence			
	- titres de participation			
	- autres immobilisations financières			
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A. R. T. S.										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	42 881	UV		UW	42 881			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX	471 218		471 218					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (anticipativement constituée) UO)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY	6 082		6 082					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	10 838		10 838					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	16 706		16 706					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR								
	Charges constatées d'avance			VS	49 041		49 041					
	TOTALUX			VT	596 768	VU	553 886	VV	42 881			
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
				VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH	200 000					200 000			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	152 084		152 084						
Personnel et comptes rattachés			8C	53 412		53 412						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	78 399		78 399						
État et autres	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	85 214		85 214						
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	8 234		8 234						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTALUX			VY	577 346	VZ	377 346			200 000			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	(200 000)	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : SARL A. R. T. S.

Néant ☐Exercice N, clos le :
31/12/2020

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

WA 21 182

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	2 315
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	
	Amendes et pénalités	WJ	6 893	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7		8 563

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7
------------	---	----	--	--	----	--	----

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	– imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		I8
		– imposées au taux de 0 %		ZN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	{	– Plus-values nettes à court terme	WN
			– Plus-values soumises au régime des fusions	WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ 9 328
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage Y1

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage Y3

TOTAL I WR 48 281

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. * WT

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III) WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV
			- imposées au taux de 0 %		WH
			- imposées au taux de 19%		WP
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW
			- imputées sur les déficits antérieurs		XB
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A	)
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX

Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY	
	Majoration d'amortissement*				XD	
					XF	

A battement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	OV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS) XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI		XG
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD					

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage Y2

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

XH

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)	XI	48 281	XJ
				déficit (II moins I)			

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)* ZL

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)* XL

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO) XN 48 281 XO

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Désignation

SARL A.R.T.S.

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>SARL A.R.T.S.</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	34 028
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	YO	
			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL A.R.T.S.</u>										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale { - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	91 762			ZD	51 762				
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE	40 000				
						ZF					
	TOTAL I	ØF	91 762			ZG					
								ZH	91 762		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7	138 942	YQ	455 450			
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance						YT	397 055			
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8		XQ	169 435			
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU	4 776			
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	4 651			
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES		ST	584 234			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	1 160 153			
	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	2 294			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS		9Z	26 800			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	29 094			
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée						YY	327 930			
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	174 230			
DIVERS	Montant brut des salaires *						ØB	363 304			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	Numéro du centre de gestion agréé *		XP		Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0				
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH				
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL A.R.T.S.

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	VOLKSWAGEN 30L 1H1 TDI 109 30/03/2015	2 415	2 415		
	2	VOLKSWAGEN 35L3H2 DE-320-LN 03/04/2017	2 928	1 919		1 008
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1	416	416				
	2	416	(592)				
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨		(175)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL A.R.T.S.

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL A.R.T.S.Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SARL A. R. T. S.</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2059-E 2021

Désignation de l'entreprise : SARL A.R.T.S.Néant ☐ *Exercice ouvert le : 01/01/2020 et clos le : 31/12/2020 Durée en nombre de mois 12**DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel	YP	18
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE**I Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 684 858
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	15 687
TOTAL 1	OX	1 700 545

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	3
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	3

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	247 035
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	566 767
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	41
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	813 844

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	886 704
-----------------------------	------------------------------------	-----------	----------------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	886 704
---	----	---------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 700 545
Effectifs au sens de la CVAE	EY	18
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 0
Date de cessation	HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 0

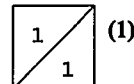
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 5 1 2 6 6 7 1 1 4 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.R.T.S.

ADRESSE (voie) 35 avenue De Champlevert

CODE POSTAL 69520

VILLE GRIGNY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	10

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique REGGAD Prénom(s) Azedine
Nom marital % de détention 20.00 Nb de parts ou actions 10
Naissance : Date 01071981 N° Département 42 Commune ST ETIENNE Pays
Adresse : N° 39 Voie Rue des AQUEDUCS
Code Postal 69005 Commune LYON Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 5 1 2 6 6 7 1 1 4 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.R.T.S.

ADRESSE (voie) 35 avenue De Champlevert

CODE POSTAL 69520 VILLE GRIGNY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau e haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL A.R.T.S.

du 01/01/2020

Adresse 35 avenue De Champevert 69520 GRIGNY

au 31/12/2020

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		1 815
Total		1 815

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑩) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2020.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	1 815	- de l'exercice 2020.. ⑩	48 282
- de l'exercice précédent ⑩	3 666	- de l'exercice précédent ⑩	146 988
Nom et qualité du signataire REGGAD Azedine gérant égalitaire		A GRIGNY, le 18/02/2021 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

A.R.T.S. SARL 5 000 €
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 5 000 €

Siège Social : 35, avenue Champlevvert 69520 GRIGNY

512 667 114 RCS LYON
APE 4941B

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1- SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

L'exercice 2020 a été marqué par la hausse de notre activité.

2- SITUATION DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DU PRÉSENT RAPPORT

Il convient de souligner qu'aucun évènement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

3- PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives d'avenir restent liées à la nature de notre activité. Une progression raisonnable du chiffre d'affaires et du résultat net comptable en 2021 nous paraît envisageable.

4- PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Face au contexte économique actuel, nous ne pouvons que subir la crise avec tous ses effets soit « risques et incertitudes à la hausse ».

5- UTILISATIONS DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Nous n'avons rien de particulier à stipuler en la matière.

6- ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

7- RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 1 684 858 €.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 1 713 108 €.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 1 651 967 €.

Le résultat d'exploitation ressort à 61 140 €.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 398 485 €.

Le montant des charges sociales s'élève à 56 627 €.

L'effectif salarié moyen s'élève à 22.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 21 182 €.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 795 107 €.

8- ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le résultat 2020 est en baisse substantiel, en conséquence de la crise sanitaire COVID SARS 2 constatée dès mars 2020.

9- PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent. Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

10- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Il est proposé d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 21 182 € de la manière suivante :

- 1) Le bénéfice est affectée au poste « autres réserves », numéro de compte 1068.

11- RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes	Autres revenus	Revenus non éligibles à l'abattement
31/12/2018	NEANT	NEANT	NEANT
31/12/2019	NEANT	NEANT	NEANT
31/12/2020	NEANT	NEANT	NEANT

12- DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal à hauteur de 27 099 €.

13- CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Au titre de l'exercice écoulé, aucune convention de compte courant visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce s'est poursuivie au cours de l'exercice.

14- RATIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION DU GERANT

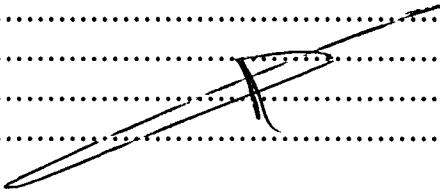
Nous vous demanderons de ratifier la rémunération nette allouée de la gérance au cours de l'exercice pour un montant de 38 400 €.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

A GRIGNY
Le 30 juin 2021

La gérance
M. REGGAD Azedine

.....
.....
.....
.....



A.R.T.S. SARL 5 000 €
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 5 000 €

Siège Social : 35, avenue Champlevvert 69520 GRIGNY

512 667 114 RCS

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 30 JUIN 2021

L'An Deux-Mille-Vingt et un et le trente Juin, à onze heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur REGGAD Azedine préside la séance en qualité de Président associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- Feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés, le cas échéant ;
- Rapport de gestion de la gérance ;
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat,
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions, - Ratification de la rémunération du gérant, - Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion de la présidence et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 lesquels font apparaître **un bénéfice de 21 182€**.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

*CETTE RÉSOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES ASSOCIÉS PRÉSENTS ET REPRESENTES*

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 21 182 € de la manière suivante :

- 1) La réserve légale ayant atteint le montant nominal, les associés conviennent de ne pas la doter.
- 2) les associés conviennent de ne pas distribuer des dividendes sur le résultat constaté au 31 décembre 2020.
- 3) les associés conviennent d'affecter le résultat constaté au 31 décembre 2020, soit 21 182 € au poste « autres réserves », numéro de compte 119.

Postes du bilan après affectation du résultat constaté au 31 décembre 2020 :
191 077 (Autres Réserves 2020) + 21 182 = 212 259 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes	Autres revenus	Revenus non éligibles à l'abattement
31/12/2018	NEANT	NEANT	NEANT
31/12/2019	NEANT	NEANT	NEANT

31/12/2020	NEANT	NEANT	NEANT
------------	-------	-------	-------

*CETTE RÉOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES ASSOCIES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS*

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Gérant sur les conventions relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qu'il relate.

Au titre de l'exercice écoulé, aucune convention de compte courant visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée, étant observé que les associés intéressés n'ont pas pris part au vote.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération nette allouée au gérant au cours de l'exercice pour un montant de 38 400 € ainsi que la prise en charge par la société du montant des cotisations sociales obligatoires payées par la société pour le compte de la présidence.

CETTE RÉOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DES ASSOCIES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

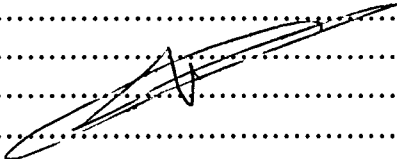
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et reproduit sur le registre de ses décisions.

*CETTE RÉSOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES ASSOCIES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS*

*A GRIGNY
Le 30 juin 2021*

*La gérance
M. REGGAD Azedine*

.....
.....
.....
.....



A.R.T.S. SARL 5 000 €
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 5 000 €
Siège Social : 35, avenue Champlevvert 69520 GRIGNY
512 667 114 RCS

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

ANNUELLE EN DATE DU 30 Juin 2021

ASSOCIES (Nom, prénoms, adresse)	PARTS	VOIX	MANDATAIRES	SIGNATURES
Monsieur REGGAD Azedine 39, rue des Aqueducs 69005 LYON	24	24		
Monsieur Sofiane SEMAÏL 22, rue Terre BRANDE 69700 GIVORS	26	26		
TOTAL	50	50		

Le Président certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que tous les associés sont présents ou représentés, totalisant 50 actions ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées 50 voix.

A GRIGNY
Le 30 juin 2021

La gérance
M. REGGAD Azedine

.....
.....
.....
.....
.....

